RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 19 JUIN 2020

R

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

En raison du contexte sanitaire, seuls les membres permanents ont été conviés à participer à cette séance

MEMBRES PERMANENTS			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Représentant des Conseils Régionaux	**DUJARDIN Jean-Marc**	X	
Représentant des Conseils Départementaux	**DISSAUX Jean-Claude**	X	
Représentant des Conseils Départementaux	**HAUSSOULIER Stéphane** Vice-Président	X	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**COTEL Jacques**	Excusé	*mandat à Claude Deflesselle*
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**DEFLESSELLE Claude**	X	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RAOULT Paul**	X	
REPRESENTANTS DES USAGERS (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	**SKIERSKI Daniel**	X	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**BARBIER Luc**	X	
Représentant des Professions Industrielles	**ROBERT Clément**	Excusé	*mandat à Gérard Montassine*
Autres usagers / Pêche maritime	**MONTASSINE Gérard**	X	
Autres Usagers / *Professions agricoles*	**FAICT Olivier**	X	
Autres Usagers / *Professions industrielles*	**LEMAY Patrick** - Président	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
Directeur de l'ARS de NPDCP *ou son représentant*	**CHAMPION Etienne**	Excusé	
DRAAF NPDCP par intérim *ou son représentant*	**MAURER Luc**	Excusé	Représenté par M.FLORID
DREAL NPDCP, délégué de Bassin *ou son représentant*	**TAPADINHAS Laurent**	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFiP NPDCP et du département du Nord *ou son représentant*	**MORDACQ Franck**	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	**LEFEBVRE Jean-Pierre**	Excusé	

Membres Consultatifs	
	Présents
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	X
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	X
Représentant de l'Etat et de ses établissements publics (Membres non permanent)	
M. ASSET VNF, représentant son directeur M. Thierry GUIMBAUD	X

Internes	
	Présents
DHAINAUT Delphine	X
LABRUNE Sébastien	Excusé
VALIN Vincent	X
BIZAIS Patrice	X
VERHAEGHE Hubert	X
VALLEE Karine	X
KARPINSKI Jean-Philippe	X
MATYKOWSKI Isabelle	X
KUREK Virginie	X
LECLERCQ Lydie	X

R

RELEVE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 19 JUIN 2020

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Intervention du 6 mars 2020	X				Unanimité
2	2.1.1	20-I-017	ÉPURATION INDUSTRIELLE (1132)(21553)	X				Unanimité
3	3.2.1	20-I-018	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (1160)(21572)	X				**Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul : 1 dossier : 21081.00 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord** Unanimité
	3.4.1	20-A-...	CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (21574)		AF			Délibération CA, avis de la CPI *(Au CA du 26 juin, ajouter Visa sur mesures de soutien / COVID-19)* **Ne participe pas au vote et au débat :** **RAOULT Paul : 2 dossiers : 20258.00, 83060.00 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord** Unanimité
		20-A-...	RÉHABILITATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (1122)(21576)		AF			Délibération CA, avis de la CPI *(Au CA du 26 juin, ajouter Visa sur mesures de soutien / COVID-19)* Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4	4.2.1	20-I-019	AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE(1250)(21578)	X				**Ne participent pas au vote et au débat : COTEL Jacques (mandat à DEFLESSELLE Claude) et HAUSSOULIER Stéphane : 1 dossier : 20627.00 : Syndicat Mixte AMEVA** Unanimité
	4.3.1	20-I-020	SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord (1251)(21588)	X				**Ne participe pas au vote et au débat :** **RAOULT Paul, 1 dossier : 20227.00 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord** Unanimité
		20-A-...	SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (1251) (21587)		AF			Délibération CA, avis de la CPI *(Au CA du 26 juin, ajouter Visa sur mesures de soutien / COVID-19)* **Ne participe pas au vote et au débat :** **RAOULT Paul : 4 dossiers : 20269.00, 20261.00, 20223.00, 20222.00 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord** Unanimité
	4.4	20-I-021	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (1210) (21585)	X			c.f.convention	Syndicat Mixte du Dunkerquois (Dossier n°20609.00) : sous conditions à indiquer dans la convention et dans le PV de points d'évaluation intermédiaires et de bonne gouvernance du dossier (associer l'ensemble des acteurs concernés au pilotage de l'étude) Unanimité

R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	5.2.1	20-I-022	POLLUTIONS DIFFUSES (1182) (21526)	X				**Ne participe pas au vote et au débat :** **FAICT Olivier :1 dossier 20541.00 : Chambre d'Agriculture 80** Unanimité
	5.3.1	20-I-023	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185) (21528)	X				Unanimité
	5.4.1	20-I-024	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES(1187) (21530)	X				Unanimité
6	6.2.1	20-I-025	ENTRETIEN ET RESTAURATION COURS D'EAU (1240) (21536)	X				**Ne participe pas au vote et au débat : HAUSSOULIER Stéphane : 2 dossiers : 20624.00 et 20625.00 : Département de la Somme** Unanimité
	6.3.1	20-I-026	ÉROSION(1242) (21539)	X				**Ne participent pas au vote et au débat : COTEL Jacques (mandat à DEFLESSELLE Claude) et HAUSSOULIER Stéphane, 1 dossier : 20628.00 : Syndicat Mixte AMEVA** Unanimité
	6.4.1	20-I-027	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (1243) (21541)	X				**Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc, 2 dossiers :** **20301.00 : CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62** **20309 : CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DE PICARDIE** Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.5.1	20-I-028	PRÉVENTION DES INONDATIONS (1244) (21543)	X				**Ne participe pas au vote et au débat : HAUSSOULIER Stéphane : 4 dossiers : 20636.00, 20637.00, 20639.00, 20641.00 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME** **Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois** **Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc : 1 dossier : 19582.00 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois** Unanimité
	20-A-...	PRÉVENTION DES INONDATIONS – SMAGEAA (1244) (21544)		AF			Délibération CA, avis de la CPI *(Au CA du 26 juin, ajouter Visa sur mesures de soutien / COVID-19)* **Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude : 1 dossier : 20052.00 : SMAGEAA** Unanimité
6.6.1	20-I-029	ACQUISITION ZONES HUMIDES ET MAINTIEN BIODIVERSITÉ (1245) (21546)	X				**Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc, 1 dossier : 19901.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62** Unanimité
6.7.1	20-I-030	RÉTABLISSEMENT CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU – SYNDICAT MIXTE AMEVA (1246) (21548)	X				**Ne participent pas au vote et au débat : COTEL Jacques (mandat à DEFLESSELLE Claude) et HAUSSOULIER Stéphane, 1 dossier : 20605.00 : Syndicat Mixte AMEVA** Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	6.8.1	20-I-031	ENTRETIEN ET RESTAURATION MILIEUX NATURELS NON HUMIDES (1247) (21550)	X				Unanimité
7		20-A-...	ÉTUDES GÉNÉRALES – ADOPTA (1310) (21598)		AF			Délibération CA, avis de la CPI *(Au CA du 26 juin, voir si ajout Visa sur mesures de soutien / COVID-19)* Unanimité

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 6 mars 2020

2) Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

2.1 - Situation des engagements (ligne 113) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne 1132)

3) Épuration publique

3.1 - Ouvrages d'épuration : situation des engagements (ligne 116)
3.2 - Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)
3.3 - Réseaux d'assainissement : situation des engagements (ligne 112)
3.4 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)
3.5 - Participation financière à la réhabilitation de réseaux d'assainissement (ligne 1122)

4) Eau potable

4.1 - Situation des engagements (lignes 125, 121)
4.2 - Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée et l'appel à projets sécurité de l'alimentation en eau potable (ligne 1250)
4.3 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)
4.4 - Participations financières à l'appel à projets initiatives innovantes pour la gestion de l'eau (ligne 1210)

5) Lutte contre la pollution agricole

5.1 - Situation des engagements (lignes 118 et 115)
5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 1182)
5.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)
5.4 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne 1187)

6) Restauration et gestion des milieux aquatiques

6.1 - Situation des engagements (ligne 124)
6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne 1240)
6.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne 1242)
6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne 1243)
6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)
6.6 - Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne 1245)
6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne 1246)
6.8 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides (ligne 1247)

7) Etudes générales

7.1 - Situation des engagements (ligne 131)
7.2 - Participations financières en faveur des études générales (ligne 1310)

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Vice-Président Stéphane HAUSSOULIER ouvre la séance à 9h33 en l'absence de Monsieur LEMAY excusé. Il évoque les conditions particulières durant cette période de déconfinement.

M. VATIN souligne que cette CPI préparée durant le confinement comporte malgré tout 80 dossiers. Il remercie les Présidents du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin d'avoir réussi à obtenir une augmentation de budget ainsi que le personnel de l'Agence pour son implication dans cette période difficile. Il précise qu'Artois Picardie est la seule agence à obtenir un vrai budget rectificatif qui va permettre d'accélérer les engagements pour des mesures de reprise. Il indique que certains dossiers vont pouvoir bénéficier d'une augmentation de taux de 15 % après accord du Conseil d'Administration prévu dans une semaine, à la condition que les travaux soient engagés rapidement (6 mois maximum). Lors de cette CPI, également seront examinés les premiers dossiers d'appel à projet suite aux assises de l'eau. Il précise que le gouvernement veut annoncer un plan de relance de l'activité économique en septembre et que les agences vont s'inscrire dans ce plan de relance.
Il présente Madame MATYKOWSKI, la nouvelle Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui suivra en particulier les dossiers d'intervention.

M. FLAJOLET ajoute qu'une 3ème étape de plan de relance à la rentrée demanderait des moyens humains supplémentaires et la suppression du plafond mordant sur une période donnée.

M. HAUSSOULIER remercie également les Présidents de CA et CB ainsi que les agents de l'Agence qui se sont mobilisés pour l'accompagnement des collectivités et des entreprises durant cette période. Il souligne le fait que l'Agence Artois Picardie a pu se faire remarquer par son activité. Il salue l'arrivée de Madame MATYKOWSKI.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2020

M. HAUSSOULIER demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 06 mars 2020.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 06 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles : Situation des engagements (ligne 1132)

cf. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

2.2 Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (cf. détails du point de présentation n°2.2 du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **18 dossiers de participations financières pour un montant de 7 100 802,00 €.**

  - 20230.00 MENISSEZ PREMIUM
  - 20393.00 SCI CITE LABITTE
  - 20395.00 SCI DU BAS PRES
  - 20397.00 LESAFFRE INTERNATIONAL

- 20399.00 STOELZLE MASNIERES PARFUMERIE
- 20540.00 BRASSERIE 3 MONTS
- 20629.00 STRANE INNOVATION
- 20633.00 JOCQUIN IMMOBILIER
- 20635.00 SCI TRUCKS SERVICES
- 20748.00 RAMETTE IMMO
- 20751.00 STOW DUISANS
- 2092.00 BALL PACKAGING EUROPE France
- 20954.00 ABBAYE DE BELVAL
- 20957.00 SCI BATIPREZ
- 20960.00 BTG DEVELOPPEMENT
- 20991.00 CLOVAL
- 21047.00 STOLZ SEQUIPAG
- 21056.00 VEOLIA EAU

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE demande des précisons concernant la différence de taux dans un tableau.

M. VALIN précise que les aides pour les activités économiques, comportent des modalités en avances et en subventions. Il indique que la délibération convertit directement un montant de participation financière en subvention si celui-ci est inférieur à un certain seuil. Il précise que les études sont financées à 70%. Certains dossiers peuvent avoir deux typologies de travaux.

M. VATIN ajoute que les taux d'interventions sont modulés en fonction de la nature de l'opération et qu'une opération peut comporter plusieurs parties.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec 18 dossiers

(n°20-I-017)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1. ouvrages d'épuration : Situation des engagements (ligne 1160)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

3.2 Participations financières au traitement des eaux pluviales (1160)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°3.2 du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 318 500 €.**

  - 20059.00 ADOPTA
  - 21081.00 SYN. MIXTE ASSAINISSEMENT DISTRIBUTION EAU NORD

PAS DE REMARQUE

R

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES»

avec 2 dossiers

(n°20-I-018)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat : RAOULT Paul pour 1 dossier : 21081:00 – Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'eau du Nord

3.3. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : Situation des engagements (ligne 112)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.3 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

3.4 Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (1120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°3.4. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participation financière pour un montant de 955 200 €.**

  - 20258.00 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
  - 83060.00 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

PAS DE REMARQUE

La délibération « CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec 2 dossiers

(n°20-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions pour transmission au Conseil d'Administration du 26 juin 2020.

Ne participe pas au débat : RAOULT Paul pour 2 dossiers : 20258 et 83060 – Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'eau du Nord

3.5 Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (1122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 447 037 €.**

  - 20004.00 SIA PROUVY THIANT HAULCHIN ET TRITH SAINT LEGER
  - 20349.00 CC REGION AUDRUICQ

PAS DE REMARQUE

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec 2 dossiers

(n°20-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

4 – EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements (ligne 125 et 121)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

4.2 Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne 1250)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **12 dossiers de participations financières pour un montant de 921 992 €.**

- 20356.00 CA 2 Baies en Montreuillois
- 20154.00 CA Maubeuge Val de Sambre
- 20200.00 CA Amiens Métropole
- 20110.00 Douaisis Agglo
- 20610.00 SIDEALF
- 20612.00 SIDEALF
- 20303.00 SIAEP Coulonvillers
- 20304.00 SIAEP Région Pont Rémy
- 20307.00 SIAEP Vallée Nièvre
- 19759.00 SIEP Santerre
- 20161.00 SUEZ Eau France
- 20627.00 SM Ameva

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE demande des précisions sur le dossier de l'AMEVA.

Mme VALLEE précise que le travail de l'AMEVA va consister en une étude sur la vulnérabilité. L'AMEVA redirigera ensuite des cahiers des charges types pour les collectivités et fera de la sensibilisation auprès des collectivités afin qu'elles se lancent dans ce type d'études. Elle indique que les phases 2 et 3 pour l'instant reportées, seront de l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités.

M. DEFLESSELLE souhaite savoir si le financement concerne un poste de travail.

Mme VALLEE précise qu'il s'agit de travail en régie, que cela représente une partie d'un poste.

M. VALIN précise que le financement concerne une mission qui servira à la création du cahier des charges. Il souligne que la finalité est le cahier des charges.

***La délibération* « AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE »**

Avec 12 dossiers

(n°20-I-019)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Ne participent pas au débat : M. COTEL Jacques (mandat à M.DEFLESSELLE) et M. HAUSSOULIER Stéphane pour 1 dossier : 20627.00 : Syndicat Mixte AMEVA

4.3 Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

R

- **1 dossier de participations financières pour un montant de 125 000 €.**
- 20227.00 Synd Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE demande que les aides pour l'étanchéité des châteaux d'eau ne soient pas plafonnées à 50 000 €.

Mme VALLEE précise que le plafonnement est de 50€ /m^3.

M. HAUSSOULIER indique que cela a plus d'incidence sur les petites collectivités avec des petits réservoirs.

Mme VALLEE précise que les aides sont calculées sur la partie étanchéité de la cuve et que le remplacement de canalisation n'est pas pris en compte.

M. DEFLESSELLE demande que ce point soit à l'ordre du jour d'une prochaine commission afin de revoir le taux d'aides qui concerne l'étanchéité des châteaux d'eau.

M. HAUSSOULIER indique que chaque délibération peut être retravaillée si le problème se répète régulièrement sur d'autres communes mais ne peut pas être modifiée pour un cas particulier.

Mme MATYKOWSKI précise qu'il va y avoir une révision du programme mi-2021, que les délibérations peuvent être revues dans ce cadre et notamment par rapport aux priorités et l'intérêt socio économique que feront remonter les administrateurs. Ceci sera aussi regardé globalement pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et des enjeux quantitatifs sur le bassin.

M. DEFLESSELLE précise qu'il s'agit de sommes importantes pour les petites communes.

***La délibération* « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD »**

avec 1 dossier

(n°20-I-020)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul, pour 1 dossier : 20227.00, Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **4 dossiers de participations financières pour un montant de 1 358 777.00 €.**
- 20222.00 Synd Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord
- 20223.00 Synd Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord
- 20261.00 Synd Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord
- 20269.00 Synd Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord

PAS DE REMARQUE.

***La délibération* « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT »**

avec 4 dossiers

(n°20-A-)

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions pour une présentation au Conseil d'Administration du 26 juin 2020

Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul , pour 4 dossiers : 20269.00, 20261.00, 20223.00, 20222.00, Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau du Nord

4.4 Participations financières à la gestion quantitative de la ressource (ligne 1210)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 300 000 €.**

- 20609.00 Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
- 20761.00 Commissariat à l'Energie Atomique et Energies Alternatives

REMARQUES ET DEBATS :

M. DISSAUX souhaite connaître le périmètre d'intervention du Dunkerquois pour le dossier 20609.00. Il rappelle que le Dunkerquois dispose de très peu d'eau et souhaite connaître l'impact sur l'Audomarois.

Mme VALLEE précise que la modélisation va prendre en compte les besoins du périmètre du Dunkerquois. Les flux entrants vont prendre en compte les provenances de l'Audomarois. Elle souligne que les intéractions avec les secteurs voisins vont être prises en compte.

M. DISSAUX demande s'il s'agit d'une nouvelle gouvernance par rapport à l'alimentation en eau d'un autre secteur.

M. VERHAEGHE précise qu'il s'agit d'un système d'information pour piloter l'agglomération et favoriser l'économie circulaire et les échanges d'eau entre usagers. Il indique que l'impact de les apports extérieurs ne sont pas visés. Il indique que certaines personnes de la CAPSO sont associées à cette étude.

M. RAOULT indique que le Dunkerquois est ravitaillé par l'Audomarois, que les captages sont sur le territoire de l'Audomarois. Il indique que la gestion du Dunkerquois sur les territoires de l'Audomarois inquiète les élus de ce dernier. Il souligne la nécessité d'une égalité de traitement.

M. FLAJOLET souligne que ce dossier anticipe ce que sera la réalité de demain. Il précise que dans tous les territoires, la gestion de l'eau devient l'outil premier de la possibilité d'aménagement du territoire, de l'accueil industriel et de développement agricole. Il indique qu'il y a deux solutions : celle de ne rien voir avec une gestion au quotidien ou celle de soutenir et de donner les règles de gouvernance et d'objectifs. Il rappelle que la problématique du Dunkerquois va se poser demain pour Lille et dans le Ternois avec de nouvelles implantations industrielles. Il souligne que dans certains secteurs, la conversion agricole va poser des problèmes pour l'irrigation et qu'il est préférable de poser des conditions de long terme.

M. VATIN demande que ceux qui sont concernés par le sujet ne soient pas exclus du dispositif pilotage de l'étude.

M. PREVOST indique que la récente commission départementale de l'eau du Nord a surtout évoqué non pas l'aspect gestion et partage de la ressource mais l'aspect du recensement des industries

polluantes afin d'étudier leurs possibilités de réutilisation de l'eau.

M. VERHAEGHE précise que les dossiers se basent sur les modèles de toiles de l'énergie qui ont été développés pour favoriser les échanges entre les industriels notamment pour adapter le modèle pour l'eau.

M. VATIN mentionne que cet appel à projet met en valeur les idées innovantes.

M. FAICT souligne qu'un certain volume d'eau peut être réutilisé et ré-infiltré, il ajoute qu'il s'agit bien des discussions du SDAGE sur la gestion quantitative de la ressource.

M. BARBIER indique qu'il faut prendre de la hauteur pour retrouver les équilibres et préserver les intérêts de la collectivité, le SDAGE doit permettre d'orienter les choses sans être prescriptif.

M. FAICT ajoute que les besoins en eau des agriculteurs, sont en fait ceux des consommateurs. Il précise que les agriculteurs sont les intermédiaires.

M. RAOULT précise que certains agriculteurs du bassin Artois Picardie doivent se résoudre à faire de l'irrigation pour pouvoir cultiver. Il indique que le SIDEN a constaté que certains week-end, il y a des augmentations des consommations d'eau de 30 % dûes au remplissage des piscines.

M. FLAJOLET indique qu'il faut se poser la question de la légitimité de la gestion de la ressource relative par rapport à la disposition réelle du patrimoine de l'eau. Il indique que la consommation humaine de l'eau est égale à la consommation agricole de l'eau et à la consommation industrielle de l'eau soit 15 millions de mètres cubes par famille.

M. BARBIER remarque que les industriels agricoles exigent des agriculteurs qu'ils mettent en place des pratiques qui permettent d'avoir des produits qu'ils souhaitent offrir à leurs clients. Il rappelle qu'il faut réfléchir sur le volet éducation car l'alimentation actuelle impose des contraintes aux producteurs. Il demande de raisonner les consommateurs et indique que le chapitre sensibilisation et éducation est trop faible aujourd'hui dans le programme de l'Agence de l'eau et qu'il faudrait le conforter afin de faire changer les habitudes de nos concitoyens.

M. MONTASSINE confirme l'évolution du nombre de piscines.

M. VATIN indique que sur le dossier du Dunkerquois (dossier n° 20609.00), apparaîtra une remarque sur la gouvernance du dossier et la nécessité d'un point d'évaluation intermédiaire.

***La délibération* « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE »**

avec 2 dossiers

(n°20-I-021)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avec pour le dossier n°20609.00 du Syndicat Mixte du Dunkerquois : sous conditions à indiquer dans la convention et dans le PV de points d'évaluation intermédiaires et de bonne gouvernance du dossier (associer l'ensemble des acteurs concernés au pilotage de l'étude).

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

M. VALIN en référence au dossier de séance fait la présentation du point n° 5 concernant la lutte contre la pollution d'origine agricole.

5.1. Situation des engagements (ligne 118)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses

(1182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 305 550 €.**
  - 20541.00 Chambre Agriculture 80
  - 20631.00 Géonord

REMARQUES ET DEBATS :

M. VATIN explique qu'un développement spécifique de l'agro-écologie sera abordé à la rentrée.Il souhaite connaître le lieu valorisé en méthanisation concernant le dossier de Géonord.

M. BIZAIS précise que l'agriculteur a son propre méthaniseur.

M. VALIN précise que l'Agence ne finance pas le développement de la méthanisation mais bien une expérimentation sur une parcelle qui est en lien avec la qualité de l'eau de Férin et la limitation des intrants. Il souligne que la conséquence est qu'il faut un méthaniseur.

M. BARBIER demande si le risque d'invasivité de la Silphie est bien maîtrisé.

M. BIZAIS précise que cette espèce végétale ne peut pas se reproduire seule et que l'objet de l'expérimentation est bien de contrôler son l'invasibilité.

M. FLAJOLET demande s'il est possible de faire de l'agro-écologie sur les 7 hectares.

M. VALIN souligne qu'aujourd'hui sur les champs captants, il est difficile de faire évoluer l'agriculture suffisamment vite par rapport à la qualité de l'eau.

M. VATIN s'interroge sur le fait de savoir si cette expérimentation pourrait ensuite se développer.

M. FAICT précise que la Silphie s'utilise également pour l'alimentation animale.

M. RAOULT fait remarquer qu'il y a eu une opération similaire sur les champs captants avec une plantation d'arbres.

M. VALIN précise qu'il y a un intérêt pour cette plante et cette expérimentation au regard d'une culture traditionnelle qui envoie des intrants dans la nappe.

M. BIZAIS souligne qu'avec cette culture il y a un maintien de l'agriculteur.

M. DEFLESSELLE demande s'il y a un retour des mêmes expérimentations qui ont déjà été réalisées en Allemagne.

M. BARBIER rappelle que l'on continue à consommer un département français tous les 6 ans en termes d'artificialisation des sols.

***La délibération* « POLLUTIONS DIFFUSES »**

avec 2 dossiers

(n°20-I-022)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat M. FAICT pour le dossier 20541.00 concernant la chambre d'agriculture de la Somme.

R

5.3 Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (1185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 438 625 €.**
  - 19907.00 Cuma Bio Territoires
  - 19823.00 Sté Coopérative Agricole Unéal

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE s'interroge sur les différents taux de subvention.

M. BIZAIS précise que sur le dossier de la Cuma Bio il y a un co-financeur qui est l'Agence Bio.

***La délibération* « SOUTIEN A l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE »**

avec 2 dossiers

(n°20-I-023)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.4 Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (1187)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.4. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **1 dossier de participations financières pour un montant de 226 514 €.**
  - 20730.00 Vet'el

PAS DE REMARQUE.

***La délibération* « MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES »**

avec 1 dossier

(n°20-I-024)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 - Situation des engagements (ligne 124)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (~~ligne~~ 1240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.2. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 685 660 €**
  - 20624.00 Département 80
  - 20625.00 Département 80

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec 2 dossiers

(n°20-I-025)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : M. HAUSSOULIER Stéphane : 2 dossiers : 20624.00 et 206525.00, département de la Somme.

6.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (1242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.3. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 257 405 €**

- 20628.00 Syndicat Mixte Ameva
- 20214.00 SYMSAGEL

PAS DE REMARQUE.

La délibération « EROSION »

avec 2 dossiers

(n°20-I-026)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat : COTEL Jacques (mandat à M. DEFLESSELLE) et HAUSSOULIER Stéphane, 1 dossier : 20628.00 : Syndicat Mixte AMEVA

6.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (1243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.4. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **3 dossiers de participations financières pour un montant de 2 748 939 €**

- 20309.00 Conservatoire Espaces Naturels 80
- 19216.00 Feignies
- 20301.00 Conservatoire Espaces Naturels 59-62

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec 3 dossiers

(n°20-I-027)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : M. BARBIER Luc, pour 2 dossiers : 20301.00 : Conservatoire espaces naturels 59-62, 20309.00 Conservatoire espaces naturels de Picardie.

6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (1244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.5. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **5 dossiers de participations financières pour un montant de 1 595 944 €**

- 20636.00 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme
- 20637.00 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme
- 20639.00 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme
- 20641.00 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme
- 19582.00 SM Parc Naturel Régional Avesnois

REMARQUES ET DEBATS :

M. MONTASSINE indique qu'il s'agit de dossiers très particuliers à chaque secteur car les estuaires ne sont pas identiques. Il mentionne que les études doivent être faites par des bureaux d'études avec des références.

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

avec 5 dossiers

(n°20-I-028)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : HAUSSOULIER Stéphane : 4 dossiers : 20636.00, 20637.00, 20639.00, 20641.00 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME

Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc : 1 dossier : 19582.00 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis (c.f. détails du point de présentation n°6.5. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) : 1 dossier n°20052.00 de participation financière pour le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Aa d'un montant de 427 246 € :

REMARQUES ET DEBATS :

M. BARBIER remarque l'efficacité des travaux qui ont été effectués, des bassins mis en œuvre. Il indique que les travaux sont essentiels pour l'avenir du territoire.

M. DEFLESSELLE s'interroge sur le refus de la Région d'inscrire le dossier au FEDER.

M. VALIN précise que la Région a bien établi une convention pour l'obtention du FEDER cependant la demande est arrivée trop tard.

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS - SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA »
avec 1 dossier
(n°20-A-)
reçoit un avis favorable de la CPI pour présentation au CA du 26 juin 2020.

Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude : 1 dossier : 20052.00 : SMAGEAA

6.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité (1245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.6. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **1 dossier de participations financières pour un montant de 420 575 €**
- 19901.00 Conservatoire Espaces Naturels 59-62

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ACQUISITION ZONES HUMIDES ET MAINTIEN DE BIODIVERSITE, CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS»

avec 1 dossier

(n°20-I-029)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : M. BARBIER Luc : 1 dossier : 19901.00 : Conservatoire Espace Naturel 59-62

6.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (1246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.7. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **1 dossier de participations financières pour un montant de 375 200 €**
- 20605.00 Syndicat Mixte AMEVA

PAS DE REMARQUE.

La délibération « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU – SYNDICAT MIXTE AMEVA »

avec 1 dossier

(n°20-I-030)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat : M. COTEL Jacques (mandat à M. DEFLESSELLE) et HAUSSOULIER Stéphane : 1 dossier : 20605.00 : Syndicat Mixte Ameva

6.8 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides (1247)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.8. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **13 dossier de participations financières pour un montant de 910 560 €**

- 20326.00 Amiens
- 20334.00 Amiens
- 20206.00 CCI Région Hauts de France
- 20749.00 CA Boulonnais
- 19005.00 CU Dunkerque
- 20198.00 Estrée-Blanche
- 20194.00 Labourse
- 20195.00 Lestrem
- 20207.00 Lomme
- 20209.00 MEL
- 20425.00 MEL
- 20924.00 NORTKERQUE
- 20175.00 QUIEVRECHAIN

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE demande si le mobilier urbain est pris en compte dans le financement des dossiers en général.

M. VERHAEGHE précise qu'ils sont en attente d'élèments complémentaires afin de voir s'il y a une plus-value biodiversité.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES »

avec 13 dossiers

(n°20-I-031)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – ETUDES GENERALES

7.1 - Situation des engagements (ligne 131)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 19 juin 2020.

7.2 – Participations financières aux études générales (1310)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°7.2. du dossier de la CPI du 19 juin 2020) :

- **1 dossier de participation financières pour un montant de 36 145 €**
- 22059.00 Adopta

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT demande à consulter les résultats de l'étude.

M. VERHAEGHE indique qu'une présentation sera faite lors de la réception des résultats.

La délibération « ETUDES GENERALES ADOPTA »

avec 1 dossier

(n°20-A-)

reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions pour présentation au Conseil d'Administration du 26 juin 2020.

M. le Vice-Président HAUSSOULIER remercie les membres de la commission et clôt la séance à 11h45.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Thierry VATIN